

# CERET ENSEMBLE

Elus au conseil municipal :

Patrick PUIGMAL, Martine QUER, Jean PARAYRE, Michèle TORRENT

*site : ceret-ensemble.fr*

*contact : ceretensemble@gmail.com*

## ***Compte-rendu du conseil municipal du mercredi 6/04/2022 :***

*Un conseil municipal consacré presque exclusivement aux comptes 2021 et au budget 2022 de la commune.*

**Comptes 2021** : pas significatifs car fort impact de la pandémie.

**Concernant le budget 2022**, nous avons rappelé notre position présentée au précédent conseil municipal lors du débat d'orientation budgétaire, à savoir que le groupe CERET ENSEMBLE n'est pas opposé, par principe, à une certaine augmentation des taux de la taxe foncière sous réserve qu'elle soit mesurée.

Or ce n'est pas le cas puisque, avant toute délibération du conseil municipal, les bases progressent de 3,4%, en fonction de l'indice des prix à la consommation. En plus, l'actuelle majorité a proposé une augmentation de 5% du taux de la taxe foncière bâtie. ***Cela fait beaucoup trop !***

Cette augmentation est excessive d'autant qu'en euro par habitant, pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, les bases nettes imposées au profit de la commune de CERET sont supérieures de 11,7% à celles de la moyenne des communes de la strate de référence (communes de 5000 à 10 000 habitants = source Direction Générale des Finances Publiques).

Dès lors, **le groupe CERET ENSEMBLE a voté contre l'augmentation du taux de taxe foncière sur le bâti présentée par le Maire.**

**Nous avons également voté contre le budget primitif du budget principal de la ville** car nous considérons qu'*il ne correspond pas aux attentes des ckrétans sur de nombreux points.*

D'une part, l'augmentation de la fiscalité qui aurait pu être plus faible avec un recours mesuré à l'emprunt pour l'investissement, la commune ayant de grandes marges de manœuvres en la matière, contrairement à ce qu'affirme le rapport de l'audit commandité par l'équipe COSTE ; en effet, CERET n'est pas surendettée (cf. infra le rappel de notre analyse sur les 3 rapports d'audit commandités par la municipalité COSTE). De même, nous sommes dubitatifs quant à la forte augmentation de la masse salariale de la commune (+9,7%)...

En revanche, **nous avons voté les budgets primitifs des budgets**

**annexes** ( gendarmerie, sous-préfecture...) car ce sont des budgets techniques concernant des opérations mises en œuvre par la municipalité TORRENT dont nous faisons partie.

**Nous avons également posé 2 questions :**

- ***Evolution du dossier refuge animalier de Marina*** : la raison semble l'emporter ; la municipalité COSTE laisse désormais la possibilité à Mme PASTOU de conserver son refuge à l'emplacement actuel et lui donne le temps de se mettre en conformité ; si ce n'est pas possible, un nouveau site lui sera proposé. Dès la mise en conformité, le terrain communal sera cédé à Mme PASTOU.
- ***Parc du Château d'Aubiry*** : notre question portait sur le coût d'aménagement du parc supporté par la commune (employés communaux, matériels de la commune, entretien collection agrumes, lourds travaux engagés pour l'aménagement et l'entretien du parc...) alors qu'il s'agit d'un terrain privé appartenant au propriétaire du château et mis à disposition de la commune par bail emphytéotique de 18 ans. Le Maire a confirmé la forte implication des agents communaux et a indiqué que les travaux concernent en particulier l'éclairage du parc, l'installation de la fibre optique, le raccordement électrique et des travaux d'assainissement... Pour la question des parkings, une convention a été passée avec des propriétaires de terrains à proximité et d'autres terrains seront nécessaires pour l'organisation du festival des Déferlantes. Il a indiqué que l'inauguration du parc aurait lieu le 16 avril 2022. ***Ces réponses ne nous conviennent pas car, quoi que dise le Maire, ces travaux concernent un parc privé qui reviendra à son propriétaire au terme du bail . Il aurait été préférable pour la commune d'acquérir un terrain le plus proche du centre-ville si possible, afin de permettre à la population de s'y rendre à pieds et non en utilisant sa voiture.***

**Sur les audits commandités par la municipalité COSTE**, il nous semble important de revenir sur notre analyse car le Maire s'appuie sur les conclusions de ces audits qui, soit, n'apportent pas grand-chose au débat, soit, sont contestables.

*Audit sur l'organisation des services* = rien de neuf si ce n'est qu'il préconise une plus grande implication des cadres intermédiaires et la formalisation de pôles...

*Audit sur la situation financière de la commune de CERET* à l'arrivée de l'équipe COSTE = le point principal concerne le présumé surendettement de la commune. Nous ne sommes pas d'accord avec l'analyse de l'auditeur car elle occulte

complètement le fait que l'endettement concerne, pour une bonne part, des investissements suivis dans des budgets annexes (gendarmerie, sous-préfecture, centre de tri...) et générateurs de loyers = dans cette hypothèse, l'endettement correspondant doit être traité différemment de l'endettement classique de la commune pour ses stricts besoins d'investissements (bâtiments communaux par exemple). Nous avons développé notre analyse lors de la restitution de l'audit devant le conseil municipal et l'auditeur n'a pu apporter de réponse convaincante, restant sur un schéma d'analyse que nous contestons. Aussi, sommes-nous désolés que, dans la dernière revue municipale, le Maire tire parti de cet audit.

De même nous contestons ***les conclusions de l'audit sur la situation des bâtiments communaux*** car gérer une commune, c'est faire en permanence des choix d'investissements et tout ne peut être réalisé de suite dès lors que l'on souhaite maîtriser les impôts communaux. C'est ce qui a été fait en conscience par la Municipalité précédente.

**Patrick PUIGMAL**

**Liste CERET ENSEMBLE Conseil Municipal de CERET,**

**à votre écoute et animée en permanence  
du souci de défendre les intérêts des CERETANS**